

Commune d'ÉPINEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 29 septembre 2026

Délibération n° 43-2026

Séance du 29 septembre 2026

Date de convocation :
22 septembre 2026
Date d'affichage :
30 septembre 2026

Nombre
de conseillers en exercice 15
de présents 13
de votants 15

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf septembre à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil, en séance publique sous la présidence de Madame Julie VEYRAT DAL DEGAN, Maire.

PRESENTS Julie VEYRAT DAL DEGAN, Stéphane LEGRAND, Maud TSCHIRHARDT, Matthieu PONZ, Christophe CHAUTAGNAT, Florence SODOYER, Tristan LEMARTINEL, Laura JONET, Frédéric LARCHER, Laurence TRAORÉ, Vincent MAIRE, Françoise SAVIE EUSTACHE, Maryline JOUVEY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Dominique DETOLLE (pouvoir à Julie VEYRAT DAL DEGAN), Marilyn ORSAT (pouvoir à Tristan LEMARTINEL)

Secrétaire de séance : Florence SODOYER

Objet : Taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Rapporteur : Tristan LEMARTINEL, conseiller municipal délégué aux finances

Monsieur le délégué aux finances expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

VU l'article 1406 bis du code général des impôts,

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

CHARGE Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Le Maire, Julie VEYRAT DAL DEGAN

